



**ministère
de l'agriculture**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

SPAgri-CFDT

Syndicat des personnels du ministère de l'agriculture
Adm. Centrale - DRAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - IRSTEA - CNPPF
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)
Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE)
Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO)

SGEN-CFDT Enseignement agricole public

INFORMATION CFDT : COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

SECTION SPECIALISEE « FORMATION CONTINUE »

Séance du mardi 12 mai 2015

La section spécialisée « formation continue » du CTM est présidée par **Jacques CLEMENT**, chef du service des ressources humaines.

La **CFDT** était représentée par **Jean-François LE CLANCHE** du Sgen-CFDT (représentant titulaire) et **Patricia MONIN** du SPAgri-CFDT (représentante suppléant).

EVOLUTION DE LA NOTE D'ORIENTATION DE LA FORMATION CONTINUE

La formation continue des personnels fait l'objet d'une note d'orientation triennale qui constitue le document stratégique de référence pour la politique de formation continue du MAAF.

Pour la période actuelle 2013-2015, c'est la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2012-1131 du 18 juillet 2012 qui expose les priorités et préconisations en matière de formation continue au sein du MAAF.

Pour la prochaine période 2016-2018, l'administration a souhaité revoir le cadre de l'élaboration de la note d'orientation pour lui apporter une meilleure lisibilité et surtout pour améliorer l'adéquation entre les compétences et les missions des agents.

A cet effet, les travaux du comité d'orientation de la formation continue ont été menés en lien étroit avec l'observatoire des missions et des métiers (OMM).

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS
Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

La CFDT souligne l'intérêt de produire, au niveau national, un cadre fixant les priorités en termes de programmation des actions de formation continue à venir.

Pour la CFDT, l'objectif est bien de permettre la traduction des orientations en actions de formation de façon plus concrète, en rapport direct avec la réalité professionnelle des agents, dans le but d'exercer au mieux leurs missions mais aussi d'évoluer professionnellement.

Elle constate un maintien des crédits alloués au dispositif de formation continue avec 5,5M€ chaque année sur le programme 215.

IMPACT DE LA REFORME TERRITORIALE

En application de la loi du 16 janvier 2015, le nombre de régions sera réduit à 13 à compter du 1^{er} janvier 2016.

La CFDT s'inquiète de l'impact de la réforme territoriale sur les structures et les agents. En effet, dans les régions fusionnées, les services régionaux de la formation continue (SRFC) seront réorganisés.

Le dispositif actuel peut évoluer mais son existence n'est pas menacée, nous a affirmé l'administration : «le MAAF n'a pas l'intention de modifier le schéma actuel car il fonctionne bien». Les SRFC seront donc maintenus dans les nouvelles régions.

L'administration indique que l'accompagnement des agents au changement est une priorité pour le MAAF. Une attention particulière sera portée à la formation continue.

La CFDT sera vigilante. Aucune mutation d'office ne doit être imposée aux agents. L'évolution des services doit se faire dans le dialogue en prenant en compte la situation de chacun.

ENQUETE : FORMATION DES AGENTS DE CATEGORIE C

Une enquête nationale est conduite par les services du ministère de façon à faire le point sur la formation des agents de catégorie C.

L'objectif est de vérifier si les formations qui leur sont proposées répondent à leurs besoins et à leurs attentes, en quantité comme en qualité.

L'administration précise que les données sont en cours de dépouillement et laisse entrevoir un bilan plutôt positif de l'accessibilité de ces agents au dispositif de la formation continue.

La CFDT sera attentive aux résultats de cette enquête qui seront présentés au prochain comité technique « FORMCO ».

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS
Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>

Elle vérifiera le taux d'accès et l'adaptation des agents de catégorie C aux différents modules de formation qui leurs sont proposés.

La CFDT prépare actuellement une fiche d'information sur le droit à la formation professionnelle. Cette fiche sera diffusée à l'ensemble des agents.

DONNEES STATISTIQUES DE LA FORMATION CONTINUE

Les statistiques concernant l'administration centrale et les services déconcentrés sont issues de l'outil **EPICEA**. Celles concernant l'enseignement agricole public sont issues de l'outil **SAFO**.

Les informations extraites du module « formation continue » d'EPICEA ne sont pas exhaustives, notamment pour les agents du MAAF en DDI qui disposent d'un outil de saisie différent (**SAFIRE**).

L'administration reconnaît qu'il y a un réel problème du fait de la multitude d'outils de collecte des données statistiques de la formation continue.

Elle a indiqué qu'un chantier d'une durée de 2 ans vient d'être lancé auprès du Service d'information du Gouvernement (SIG) dont l'objectif est de développer une nouvelle interface entre le module AGORHA et tous les autres dispositifs existants, y compris SAFIRE, apte à récolter l'ensemble des données.

Pour la CFDT, la remontée des données statistiques doit être fiable et l'enjeu est donc d'obtenir ces données, pour l'établissement du bilan 2016, sans que les agents subissent une charge de travail excessive.

=====

La CFDT vous informe : la prochaine réunion de la section spécialisée « formation continue » du comité technique ministériel est prévue **le mardi 7 juillet 2015**. Il s'agira de valider le nouveau projet de note d'orientation 2016-2018 avant sa publication officielle.

➤ N'hésitez pas à nous contacter si besoin : Tél. 01.49.55.46.83 - cfdt@agriculture.gouv.fr

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre vos représentants CFDT

LE CLANCHE Jean-François
Secrétaire fédéral du Sgen-CFDT - 01 56 41 51 45
jean-francois.le-clanche@educagri.fr

MONIN Patricia
Permanence SPAgri CFDT – 01 49 55 43 44
patricia.monin@agriculture.gouv.fr

SPAgri-CFDT : syndicat des personnels du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Pièce D002 – 78, rue de Varenne – 75007 PARIS
Tél : 01 49 55 46 83 – cfdt@agriculture.gouv.fr

Toutes nos communications, comptes-rendus des CAP et des groupes de travail, sont consultables sur notre site
<http://spagri-cfdt.agriculture.gouv.fr/>